

### Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EN-01

## Isolation de combles ou de toitures

#### 1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

#### 2. Dénomination

Mise en place d'une isolation thermique de résistance thermique  $R \ge 5 \text{ m}^2$ .K/W en comble ou en toiture.

#### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les isolants ont des caractéristiques de performances validées :

soit par la marque de certification de produit ACERMI;

- soit par un avis technique valide du CSTB avec suivi CTAT (Comité Technique de l'Avis Technique);
- soit par un document technique d'application (DTA) valide du CSTB avec suivi CTAT ;
- soit par organisme dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA),coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

## 4. Durée de vie conventionnelle

35 ans.



# 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant er	n kWh cumac /	m² d'isolant
Zone climatique	Énergie de chauffage	
	Électricité	Combustible
H1	2 400	3 800
H2	2 000	3 100
Н3	1 300	2 100

Secteur d'activité	Facteur correctif
Bureaux	0,5
Enseignement, commerces, hôtellerie, restauration	0,6
Santé	1,1
Autres secteurs	0,5

X Surface d'isolant posé (m²)